Finalisé 2023 Modification n°1 mars 2024







NOTE SYNTHETIQUE Diagnostic bocager

Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)





1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Suite à un diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire qui s'inscrit dans l'élaboration du PLUi, ce dernier a révélé l'importance de réaliser un inventaire qualitatif et quantitatif du bocage qui s'inscrit dans les exigences du SCOT et des SAGES.

2. MATERIEL ET METHODE

Suite à une forte opposition de la profession agricole, l'étude sur les haies a été révisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Une méthodologie participative a été adoptée, comprenant des rencontres présentant l'étude et permettant aux participants de transmettre leurs données sur les haies. Sur les 164 participants, 122 ont fourni des données. Trois critères ont été retenus pour l'identification des éléments arborés soit le type de haies, la présence de talus et l'orientation par rapport à la pente. Les arbres isolés faisaient également parti des informations complémentaires qui étaient demandées aux participants. En plus de la transmission des informations sur les haies, les participants ont également été sondés en vue de travailler à la rédaction de la charte bocagère. Des visites de terrain ont été effectuées sur des parcelles communales ou agricoles, avec l'accord des agriculteurs rencontrés lors des réunions. Les données ont été utilisées pour analyser les enjeux liés aux haies.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Au total ce sont environ 142 km de haies recensées qui ont été indiquées comme possédant un talus. Cela représente 50% des haies recensées. De plus, 84 km de haies ont été identifiées comme étant implantées perpendiculairement à la pente, soit 29 % des haies identifiées. Le Tableau I présente le détail de ces résultats par type de haie identifiés lors du diagnostic.

Tableau I : Données récoltées suite au diagnostic bocager participatif par type de haies

Type de haie	Linéaire (ml)	Pourcentage	Haies avec talus (%)	Haies perpendiculaires à la pente (%)
Alignements d'arbres	11984,5	4,2	27,2	39,2
Haies carrées	12524,4	4,4	44,0	24,8
Haies contenant des arbres de hauts jets ou des arbres têtards	166479,9	58,0	56,8	31,4
Haies d'arbustes ou cépées	78963,1	27,5	45,2	26,6
Haies plantées de moins de 5 ans	3986,0	1,4	54,5	51,6
Haies de colonisation	11547,3	4,0		

En parallèle, 161 arbres isolés ont été identifiés par 28 personnes, à la fois agriculteurs, communes et particuliers, avec une majorité de chênes lorsque l'essence était connue.

4. ENJEUX

Les données disponibles librement ou récoltées dans le cadre du diagnostic participatif doivent être confrontées aux enjeux stratégiques connus en matière de préservation et de valorisation des ressources. Cette analyse comparative permet d'avoir une vision globale des enjeux bocagers sur le territoire. Elle permet également d'identifier les éléments de bocage qui présentent un enjeu de préservation particulier au regard de leur localisation.

Lorsque cela a été possible, les résultats du diagnostic ont été comparés avec les données issues de l'IGN 2021 pour avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble du territoire de la 4CPS. Pour d'autres en

revanche, on ne dispose pas de données suffisantes pour réaliser une analyse comparative complète puisque l'IGN ne renseigne que sur la longueur des haies.

4.1 Enjeu biodiversité

Les haies s'inscrivent dans un réseau de continuités écologiques symbolisé par le concept de la Trame Verte et Bleue (TVB). Ce dernier est mis en œuvre à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

A l'échelle du linéaire total de haies indiqué dans l'IGN 2021, ce sont 1570 km qui font partie des enveloppes SRCE, soit les deux tiers d'entre elles. La surface de la Communauté de communes concernée par le SRCE est de 49,6% (21 400 ha), on voit donc une concentration importante de presque deux tiers des haies sur la moitié du territoire.

En observant les résultats de l'étude participative, la prédominance des haies comprenant des arbres de haut-jets et des arbres têtards est encore plus marquée dans les zones à enjeux du SRCE (corridors et réservoirs), on passe de 58% à 63%. Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où le SRCE définit le bocage des Coëvrons comme un réservoir de biodiversité. Ainsi, il cumule le plus de potentialités d'accueil de la biodiversité : les arbres têtards créent des micro-habitats pour une faune très variée et ces haies sont proportionnellement plus souvent implantées sur talus (57 % contre 50 % à l'échelle de l'étude) qui favorisent également certaines espèces.

L'enjeu de préservation des haies pour la conservation de la biodiversité du territoire nécessite le maintien du linéaire existant et donc une gestion permettant son renouvellement et son dynamisme. Il existe également des enjeux de développement et de densification du bocage au niveau d'axes entre réservoirs de biodiversité de la 4CPS et ceux en dehors.

4.2 Enjeu limitation de l'érosion

Une haie, localisée sur talus et/ou implantée perpendiculairement à la pente, participe à retenir le sol, principalement en s'opposant à la force érosive des eaux de ruissellement.

16% des haies issues de la participation cumulent un emplacement favorable au ralentissement des écoulements et au maintien des sols ainsi qu'un talus. Ce sont ces haies qui ont été identifiées comme ayant un rôle particulièrement important sur cet enjeu.

D'après les données transmises, les haies les plus anciennes, possédant des arbres têtards ou de hauts-jets et celles les plus récentes (de moins de cinq ans) sont les types de haies qui cumulent le plus souvent ces deux critères. Toutefois le faible linéaire de haies de moins de cinq ans transmis ne doit pas être considéré comme représentatif. S'il faut saluer la bonne qualité (très bonne proportion de talus et d'implantation perpendiculaire à la pente) des haies jeunes transmises, il n'est pas possible de généraliser le constat à l'échelle du territoire.

A l'échelle de la 4CPS il convient d'abord de préserver les haies possédant l'une ou l'autre de ces caractéristiques afin de ne pas perdre en efficacité sur cet enjeu. Dans un second temps, il faut faire connaître cet enjeu aux gestionnaires des haies et préconiser que l'implantation de nouvelles haies sur le territoire se fasse sur un talus et lorsque c'est possible, perpendiculairement à la pente. Cet objectif fait l'objet d'une recommandation dans la Charte bocagère.

4.3 Enjeu agricole

L'analyse de cet enjeu provient à la fois des données issues du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire en 2022 ainsi que le Registre Parcellaire Graphique (RPG) datant de 2021. Dans cette analyse, le but est de montrer le rôle que peuvent jouer les haies de la 4CPS, qu'elles soient présentes en contexte de prairies ou en contexte de cultures.

- Sur la partie ouest et est du territoire, les haies sont principalement bordées par des prairies et sont donc importantes pour la biodiversité et l'effet brise-vent sur le bétail.
- Sur la plaine de Conlie, le bocage se compose d'une majorité de haies bordant des cultures.
 Ces dernières jouent un rôle plus important dans l'augmentation du rendement agricole par leurs fonctionnalités d'accueil des auxiliaires de cultures et d'effet brise-vent.

Ces résultats comparés montrent que la plupart des haies recensées lors de l'étude étaient principalement des haies bordant des prairies, sauf pour les haies plantées de moins de 5 ans. Cela indique que les participants ont conscience de l'importance des haies favorables à la biodiversité et à la protection du bétail et peut-être moins sur le rôle de celles présentes en contexte de cultures.

Cependant, sur le secteur de la plaine de Conlie où les cultures sont largement majoritaires par rapport aux haies, il ne faut pas négliger leur importance dans ce contexte. Il est utile de sensibiliser les agriculteurs à l'importance des haies en contexte de culture. Le fait que les haies plantées il y a moins de 5 ans soit la seule catégorie à être majoritairement en zone de culture est un indicateur encourageant qui doit être cependant relativisé étant donné le faible linéaire transmis.

4.4 Enjeu eau et inondation

Chaque haie a une influence sur la qualité et la quantité de l'eau sur le territoire. Les haies les plus proches des cours d'eau ont cependant un rôle renforcé car leur action est plus importante et efficace. L'analyse effectuée sur l'IGN 2021 montre que 671 km de haies se trouvent soit dans une zone inondable inscrite au PLU soit à moins de 75m d'un cours d'eau. Cela représente 27 % du linéaire total du bocage de la 4CPS.

La répartition de ces haies varie selon chaque commune et dépend du linéaire de cours d'eau présent.

Plus d'un tiers des haies recensées (35,7 %) est concerné par cet enjeu. Ce pourcentage assez élevé s'explique par la distribution géographique des haies transmises en effet la majorité des haies recensées sont situées sur des communes avec un important linéaire de cours d'eau, notamment à l'ouest du territoire. Il est également possible qu'il y ait eu une transmission volontaire des haies à proximité de cours d'eau ou en zone inondable par la majorité des participants. Cela traduit une connaissance et une compréhension de cet enjeu de la part des acteurs du territoire.

L'analyse qualitative des haies sur cet enjeu est positive : 91 % des haies transmises à proximité des cours d'eau sont soit des haies arbustives, de haut jets ou contenant des arbres têtards. Le réseau hydrographique de la 4CPS est donc entouré d'un bocage de qualité. Les arbres de hauts jets ont des systèmes racinaires profonds et denses permettant une infiltration importante de l'eau, et les haies arbustives et les cépées constituent d'excellents freins à l'écoulement des eaux.

4.5 Enjeu zones humides

Les zones humides cumulent globalement les mêmes rôles que ceux des haies, en ayant la spécificité d'être liées à des conditions hydrologiques spécifiques. Ainsi lorsqu'il existe des haies en zones

humides, leurs effets se cumulent pour créer des zones où les enjeux, notamment ceux de l'eau et de la biodiversité, sont très importants.

En l'absence d'un inventaire respectant l'arrêté de 2008 sur les critères de délimitations des zones humides, il a été choisi d'analyser cet enjeu grâce aux zones probablement humides définies par l'INRA Agro-Campus en 2023.

Selon les prélocalisations de l'INRA et en se basant sur le linéaire de l'IGN 2021, 41 % des haies du territoire de la 4CPS se trouveraient en zones humides soit environ 1020 km. Cependant, il existe une variation assez importante entre chaque commune, entre plus de 50% pour certaines et 5% pour d'autres. Cette différence peut s'expliquer par une densité de haies plus importante sur certaines communes, liée à la présence des prairies. De plus, l'hydrographie a également un lien direct avec les prélocalisations des zones humides. Ainsi, les communes avec moins de cours d'eau, comme celles qui entourent le plateau de Conlie, ont moins de surfaces prélocalisées.

Les chiffres obtenus par analyse du linéaire de haie recensée de l'étude rejoignent ceux positifs de l'enjeu eau : 90% des haies identifiées sur cet enjeu sont des deux types de haies concentrant le plus d'enjeux de biodiversité, de qualité de l'eau et de limitation des crues (contenant des hauts-jets, des arbres têtards, des formations arbustives ou des cépées). Ces haies ont d'ailleurs un rôle fondamental dans le maintien des sols car 24% d'entre elles sont à la fois perpendiculaires à la pente et sur talus (contre 16% pour l'ensemble de l'étude). Il existe donc un maillage bocager de qualité sur ces surfaces qui augmente d'autant leur importance, faisant d'elles des zones de biodiversité accrue et d'infiltration des eaux particulièrement efficaces.

4.6 Enjeu Maintien du bocage

A l'échelle nationale, il est estimé qu'entre 1950 et aujourd'hui, la France a perdu 70 % de ses haies. À ce constat alarmant s'ajoute l'accélération de cette disparition.

La BD bocage du Parc Naturel Régional Normandie Maine, mise à jour en 2020, permet d'estimer le linéaire de haies disparu depuis 1945 sur les communes de la 4CPS appartenant au Parc. A l'échelle de ces communes, 1 200 000 mètres linéaires de haies auraient disparu entre 1945 et 2020. La couche de l'IGN quant à elle recense 73 000 mètres linéaires de haies arasées sur l'ensemble de la 4CPS depuis 14 ans.

Le maintien du linéaire de haies de la 4CPS peut s'appuyer sur le développement naturel des haies de colonisation. Il s'agit des talus et des bordures de parcelles sur lesquels sont déjà présentes des espèces ligneuses ou semi-ligneuses (ajonc, genêt, prunellier, ronces, saules ...). Le diagnostic participatif a permis de cartographier 11,5 km de haies de colonisation, un chiffre bas (4 % du total des haies transmises) mais qui s'explique par la faible connaissance de ce type de haie souvent mal considéré. Les rencontres lors des permanences ont permis de faire un travail de communication et de pédagogie sur ces formations encore jeunes qui forment des haies en devenir.

La BD bocage du PNR recense environ 8 km de haies plantés depuis 2017, sur les sept communes de la 4CPS qui font partie de son périmètre. A l'échelle de l'étude participative, ce sont 4 km de haies plantées de moins de cinq ans qui ont été transmis. Sur les haies plantées qui ont été recensées lors des permanences, les critères d'un talus et de l'emplacement perpendiculaire à la pente étaient respectivement validés à 56 % et 52 % (contre 50 % et 29 % à l'échelle des 285 km du diagnostic participatif). Les haies transmises sont donc qualitatives et jouent un rôle important dans la lutte contre

l'érosion et le ralentissement des écoulements une fois matures mais elles ne sont pas représentatives de l'ensemble des haies actuellement plantées sur le territoire.

Le maintien des haies existantes dont la destruction (pour les haies de colonisation ou les haies non soumises à la PAC car non gérées par des agriculteurs) ou le déplacement n'est pas prévu, passe par une gestion adaptée afin d'éviter son vieillissement et sa disparition naturelle. L'ensemble des méthodes de gestion dynamique, mal connues du grand public comme le recépage ou la taille têtard, doivent faire l'objet d'une communication large auprès de tous les gestionnaires de haies. La Charte bocagère vise à inscrire ces pratiques et à les faire connaître.

4.7 Enjeu économique

Parmi les énergies renouvelables, le bois correspond à la première ressource en France et est utilisé principalement en bois de chauffage. Selon l'ADEME, cette ressource utilisée par les ménages provient à 23 % de l'entretien des vergers ou de haies (64% provenant des forêts). D'après l'Afac Agroforesterie, une production est estimée à 10 tonnes de bois vert par 100 mètres linéaires de haies gérées durablement.

D'après la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes la présence d'arbres têtards joue un rôle important dans la quantité de bois disponible dans une haie. Dans le diagnostic participatif, les haies contenant des arbres de hauts jets et des arbres têtards font donc partie de la catégorie qui a un potentiel de production de bois plaquette (mesure utilisée par la Chambre d'Agriculture) le plus élevé.

Les arbres des haies et les arbres isolés sont en mesure de fournir des fourrages supplémentaires de qualité, particulièrement à une période de l'été où la pousse de l'herbe fait défaut. La valeur fourragère de certaines de ces ressources dites ligneuses pourrait approcher celle de nombreuses espèces fourragères prairiales (Emile *et al.*, 2017). Les branches et les feuilles peuvent être coupées et stockées, ou être utilisées directement comme fourrage frais pour le bétail. Les branches de fourrage sont souvent fines, la forte mécanisation du matériel n'est pas toujours indispensable. Parmi les 70 espèces étudiées en haies fourragères, le Frêne est particulièrement adapté à cet usage, mais de nombreuses essences peuvent être utilisées.



La Bruère
72200 La Flèche
02.43.45.83.38

contactcpie@cpie72.fr
www.cpie72.fr